Le Travail et LA VIE SYNDICALE

5c

VOLUME XIX — No 8 | Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada | MONTREAL, AOUT 1943

Le problème rural, clef du problème ouvrier

par François-Albert ANGERS, L.S.C.

Le meilleur moyen de provoquer une hausse durable des salaires, avons-nous vu le mois dernier, c'est encore d'orienter les disponibilités de main-d'oeuvre en vue d'équilibrer offre et demande de façon à favoriser la hausse.

Or cela est impossible à réaliser s'il existe, à côté du marché industriel, un autre réservoir de main-d'oeuvre toujours prêt à s'y déverser à la moindre alerte. Au fur et à mesure qu'on règle une situation en faveur des ouvriers, de nouvelles recrues en surgissent, qui viennent tout désorganiser par leur concurrence.

Telle est bien pourtant et telle a toujours été la situation sur le marché du travail. Dès que les conditions y deviennent meilleures pour les ouvriers, tout de suite l'on voit les campagnes bouger. Et de tous les coins de la province, une armée de travailleurs se lève, qui abandonne le sol pour entreprendre, en ordre dispersé, une marche vers les villes, marche silencieuse, mais terriblement efficace à rabaisser le salaire des ouvriers, de la masse d'entre ceux surtout qu'on appelle les "journaliers" et où se recrutent les ouvriers ordinaires d'usine.

Les causes de l'exode rural

Pourquoi en est-il ainsi? Tout simplement parce que si l'occupation agricole est la seule qui permette de vivre par elle-même, c'est aussi, par ailleurs, la moins payante qui soit, en général. Il y a toujours beaucoup de gens disposés à abandonner un travail peu payant pour un autre qui l'est plus, ou qui est même seulement plus avantageux sous le rapport des conditions de travail.

Que ce soit bien le cas de l'agriculture est un fait incontestable, relevé et vérifié dans tous les temps par les historiens économistes ou sociologues. Et c'est un fait qui restera tel vraisemblablement pour plusieurs décades encore, si même il vient jamais à disparaître.

Dans ces conditions, il est facile de comprendre pourquoi, si peu intéressante que leur propre situation puisse paraître aux ouvriers, un groupe important de ruraux aient toujours les yeux tournés vers les centres urbains. Pas difficile d'expliquer aussi pourquoi, dès que la situation des ouvriers s'y améliore quelque peu, ils s'empressent, sans toujours se demander assez sérieusement s'il y a vraiment de la place pour eux, de prendre le chemin de la ville.

Conséquences ouvrières de cet exode

Que résulte-t-il de ces mouvements de population pour les ouvriers? Une tendance constante à l'encombrement du marché du travail, une pression permanente à la baisse sur les salaires, sur ceux de la main-d'oeuvre non qualifiée surtout. Non seulement l'accroissement de la main-d'oeuvre disponible joue dans ce sens, mais aussi la mentalité des nouveaux arrivants.

Parce que les revenus agricoles sont bas, l'agriculteur qui s'en vient en ville est prêt à accepter un salaire bien plus faible que le citadin de tradition et ce salaire bas lui paraît déjà une fortune. De plus, il échappe davantage à l'emprise du syndicalisme, qu'il considère plutôt comme un obstacle à la réalisation de ses désirs, n'ayant encore, et pour cause, aucun sentiment de solidarité ouvrière. Ainsi, son intervention tend à rabaisser le prix annuel moyen de la main-d'oeuvre non qualifiée environ au niveau de la moyenne des revenus agricoles.

Comme le réservoir de main-d'oeuvre rurale susceptible de devenir facilement disponible pour des occupations industrielles reste considérable, il est évident qu'on ne pourra de longtemps donner une solution de quelque stabilité au problème ouvrier tant qu'on n'aura pas apporté une solution satisfaisante au problème rural.

La conclusion s'impose. Toute amélioration sensible de la situation de l'ouvrier, sous quelque forme qu'elle se présente, engendrera fatalement le débordement des campagnes sur les villes tant qu'on n'aura pas assuré aux ruraux des conditions de vie qui les incitent à rester à la campagne aussi longtemps qu'on n'a pas réellement besoin d'eux en ville. Ce débordement suscitera nécessairement de telles complications que, d'une façon ou d'une autre, les ouvriers y perdront vite ce qu'ils auront gagné.

(Suite à la page 8)

Démagogie . . .

Comment on exploite l'ignorance ouvrière — Appel aux passions . . .

Depuis surtout un an a surgi toute une cohorte d'organisateurs ouvriers qui n'en ont que le nom.

A la solde des unions étatsuniennes ou notamment du "Congrès Canadien" alias C.I.O., la plupart de ces organisateurs d'union ne sont que des apprentis, avant tout des agitateurs, des démagogues dangereux.

Ces soi-disant organisateurs se faufilent dans tous les milieux ouvriers possibles, organisés ou non déjà dans d'autres unions.

On devine qu'ils suivent aveuglément les ordres de leurs chefs: saboter les organisations qu'on leur désigne. Ce n'est pas que ces mêmes organisations ne seraient pas parvenus ou ne parviendrait pas, par des efforts réitérés, à améliorer les conditions de travail de leurs membres; non, on profite des difficultés qu'elles éprouvent pour y provoquer ou y aviver le mécontentement de leurs membres et faire appel à leurs passions et à leur appétit par de la surenchère. Moyen facile de détruire une organisation, de la supplanter ou de conduire les ouvriers à des grèves soi-disant spontanées et illégales dont les auteurs déclinent toute responsabilité.

Ces organisateurs-saboteurs savent mentir aussi. Aux pompiers, par exemple, ils promettent avec une audace qui n'a d'égale que leur ignorance, de faire passer la ville de Montréal sous les fourches caudines du Conseil national du Travail à Ottawa. C'est le comble!

Aux commis de magasins qui s'organisent, ils disent qu'ils ont droit de réclamer immédiatement des vacances payées, alors qu'il n'y a pas encore de contrat de travail de signé.

Vous avez droit aux mêmes salaires que les ouvriers d'Ontario, disent-ils, encore partout. Chose facile à dire, fascinante aux ouvriers, mais faire le dénombrement des industries où est possible ou non l'élévation des salaires au niveau de ceux de l'Ontario et les nombreuses difficultés à surmonter à cet effet, particulièrement dans l'industrie privée, cela ne les inquiète pas. Leur ignorance de ces problèmes est encore égale à leur audace.

Ces organisateurs démagogues savent aussi intimider les ouvriers. Ils leur disent qu'ils ne pourront garder leur emploi ni se placer chez un autre employeur, dans la même ligne, s'ils n'entrent pas dans l'union avant la signature du contrat.

Que ne font-ils encore: ils distribuent aux ouvriers des reçus pour le montant de leur entrée dans l'union sans avoir reçu un seul dollar des mêmes ouvriers. Plus tard ils réclament d'eux le paiement de la cotisation mensuelle. Plus habile technique d'escroquerie unioniste se peut-il imaginer? Combien d'autres ruses analogues n'emploient pas ces tristes sires pour enrôler ouvriers et ouvrières dans leurs rangs?

Mensonges, intimidation, chantage qui réussissent trop bien malheureusement auprès d'ouvriers et d'ouvrières non avertis, surexcités par le mécontentement et l'aigreur conjugués bien souvent, il faut l'avouer, avec des réclamations justifiées.

Il est souverainement urgent que par une législation appropriée, le gouvernement provincial arrête cette course à l'organisation ouvrière à base de procédés démagogiques.

Alfred CHARPENTIER

Basses manoeuvres

Celles employées par certains Internationaux pour terrasser l'Honorable Humphrey Mitchell, ministre du Travail à Ottawa

Nul n'ignore la haine que certains chefs des Unions Internationales ont voué à l'hon. Humphrey Mitchell, ministre du Travail à Ottawa: en maintes circonstances ces chefs ont été les instigateurs de pétitions et de résolutions demandant avec grand bruit la démission du ministre du Travail fédéral et ils cherchent constamment des occasions pour lui créer des embêtements. En opportunistes qu'ils sont, ces "internationaux" voudraient bien compromettre à tout jamais cet Humphrey Mitchell qui, avec sa large connaissance des milieux unionistes, est à même de déceler et de déjouer leurs plans et leurs combines.

Dernièrement ces "internationaux" crurent qu'une occasion unique leur était donnée de terrasser pour toujours le ministre du Travail. Vers la mi-juin, l'hon. Mitchell participait à un débat en Chambre ayant trait aux grèves illégales, à l'inexpérience de certains chefs d'unions et à l'incompétence de plusieurs directeurs d'industrie; M. Mitchell parlant alors non pas comme ministre mais comme un vieil unioniste connaissant aussi bien les qualités des unions que leurs défauts et points faibles, avança ce qui suit: Nous (unionistes) n'avons pas encore atteint cette étape où nous pouvons dire que nous exerçons un contrôle efficace dans toutes les filiales de nos unions; mais si nous voulons promouvoir une direction réellement responsable dans nos usines, il nous faudrait exercer un tel contrôle.

C'est avec une joie cynique que les adversaires d'Humphrey Mitchell saisirent cette occasion de dénaturer ces paroles pourtant bien explicites; ils lancèrent donc des protestations contre le fait "que le ministre du Travail avait proposé au gouvernement de nommer des contrôleurs pour les unions ouvrières"...

Nous n'avons pas pour mission de défendre Humphrey Mitchell, qu'il soit vieil unioniste ou ministre du Travail, d'ailleurs il est capable de le faire seul.

Ce que nous voulons, c'est de donner, pour le bénéfice de nos lecteurs, les déclarations et réponses que l'hon. ministre du Travail fit en Chambre, le 25 juin, à l'occasion de ce nou-

(Suite à la page 6)

Ce qu'ont fait et ce que peuvent faire nos Syndicats Cat. Nat.

Causerie prononcée à la radio, le 12 juillet par Alfred Charpentier

Mesdames, Messieurs,

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada est reconnaissante à la direction du poste CKAC, du journal la "Presse", de nous avoir invité à participer au programme "Notre Monde Ouvrier", inauguré cette semaine.

Dans les quelques minutes qui vont suivre, je ne voudrais répondre brièvement qu'à deux questions: Qu'est-ce que les Syndicats nationaux ont fait pour les ouvriers? Que peuvent-ils faire pour eux encore?

D'abord ce qu'ils ont fait

Ils ont donné à nos ouvriers une voix pour articuler leurs sentiments patriotiques, leurs besoins sociaux et matériels, leurs aspirations de catholiques. Le mouvement syndical catholique national lancé en 1918, a augmenté de 50,000 membres la totalité des ouvriers organisés dans la province. En majeure partie les syndicats nationaux catholiques ont opté pour la formule du syndicalisme industriel, c'est-à-dire du syndicat unique dans un établissement. Formule plus efficace, plus sociale pour protéger toutes les catégories de travailleurs d'une même usine et d'une même industrie, que la formule désuète, individualiste, du syndicat de métier qui est celle des unions internationales. L'accroissement des effectifs syndicaux a provoqué des améliorations sensibles dans les conditions de travail de milliers d'ouvriers.

Dans le domaine de la responsabilité légale attachée au syndicat professionnel, les syndicats nationaux ont les premiers opté en faveur de cette responsabilité, ont développé l'esprit de leurs membres au sens civil et social de cette responsabilité, au point qu'actuellement 150 syndicats sur 200 sont incorporés. La loi qui les incorpore fut demandée par la C.T.C.C. elle-même.

Dans le domaine de l'éducation populaire, les syndicats affiliés à la C.T.C.C. ont été la courroie de transmission de l'enseignement social de l'Eglise, les vulgarisateurs des encycliques traitant des problèmes du capital et du travail, les instigateurs du renouveau de la législation sociale chrétienne en vigueur en notre province depuis dix ans près. Les deux principales manifestations de cet esprit sont la loi du salaire minimum pour les hommes et la loi de la convention collective de travail. Cette dernière loi a valu depuis neuf ans à près de 200,000 ouvriers des augmentations de salaires au montant de 30 millions de dollars.

Par le rouage de la loi de la convention collective les Syndicats nationaux sont causes d'avoir introduit directement ou indirectement la méthode de la négociation entre d'une part l'Association ouvrière et d'autre part, tous les employeurs ou la majorité des employeurs intéressés dans la même industrie dans un territoire donné. Méthode nouvelle de négociation collective mue par un sentiment d'altruisme qui a été substitué à la méthode moitié collective et moitié individuelle, c'est-à-dire collective, seulement de la part de l'union ouvrière qui conclue des contrats avec des employeurs individuels; cette méthode rétrograde est encore en faveur dans la majeure partie des unions internationales.

Notre législation de la convention collective joint au rayonnement de l'esprit de notre mouvement a assaini en notre province une partie grandissante des unions neutres, internationales ou autres. Dans ce secteur ou cette partie du mouvement international, la haine des classes et la lutte des classes ont fait place à un meilleur esprit de collaboration.

Enfin, quel fut pendant la dernière grande crise de dix ans le meilleur rempart social qu'ait eu notre province contre l'envahissement du communisme au sein de notre population ouvrière, si ce n'est le syndicalisme national, d'essence chrétienne. Ce fut le témoignage général en notre province.

Et je n'omettrai pas de signaler que les syndicats nationaux sont la cause depuis sept ou huit ans, de la fondation de 25 coopératives de consommations florissantes disséminées dans les diverses régions de la province.

A signaler aussi les luttes qu'ils ont livrées pour l'observance du dimanche, pour l'interdiction des cinémas aux enfants de moins de 16 ans, pour le développement de la formation professionnelle au sein de la jeunesse ouvrière, pour la protection du travail féminin dans les industries de guerre, bref pour donner suite à tous les mots d'ordre sociaux émanant des évêques.

La C.T.C.C. fut l'unique organisme à demander les législations ou mesures sociales qui suivent:

La législation sur les syndicats professionnels.

La Commission des assurances sociales.

La loi des enquêtes dans les différends industriels.

La loi de l'extension juridique des conventions collectives.

La législation sur le salaire minimum des hommes.

La création du Conseil supérieur du travail.

La création du Conseil supérieur de l'enseignement technique.

Le transfert de l'Aide à la Jeunesse au Secrétariat de la Province.

Un Manuel des métiers de la Construction.

Voilà pour le passé, les oeuvres les plus saillantes du mouvement syndical catholique en notre province.

Ce que les Syndicats nationaux peuvent faire encore

Ce mouvement, parti de rien, compte après 25 ans, 200 syndicats, 12 fédérations professionnelles, 8 conseils centraux, 6 conseils de métiers, 75 cercles d'études, 25 coopératives et 50,000 membres.

Tout ce que ce mouvement a accompli dans le passé n'a pas été à l'avantage exclusif des travailleurs, tous nos concitoyens du Québec en ont profité largement aussi, parce que ce fut un mouvement de pacification sociale et industrielle. Un très grand nombre d'employeurs en ont cependant profité bien davantage. Ce sont ceux qui ont bénéficié à des degrés divers, de l'application de la loi de la convention collective de travail dans leurs industries. Ils sont de dix à quinze milles peut-être, qui se louent d'avoir réussi, par ce moyen, à se libérer de la plaie de la concurrence déloyale qu'ils se faisaient entre eux auparavant. Chacun d'eux est maintenant assuré qu'en vertu de l'extension prévue par cette loi, tous leurs concurrents payent les mêmes taux de salaires, ou l'équivalent, lorsque certains facteurs sont à considérer. Résultat qui découle du fait que la convention collective s'applique à tous les établissements industriels d'une région économique bien déterminée.

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, s'efforce constamment d'étendre graduellement la juridiction territoriale de la convention collective, de façon à couvrir toute la province dans chaque industrie à caractère provincial. Aussi la C.T.C.C. organise-t-elle chaque industrie sur cette base, d'où ses fédérations professionnelles. Douze conventions collectives provinciales sont actuellement en vigueur. Par la convention collective provinciale, il a été possible dans plusieurs industries, notamment la ganterie, le vêtement, la fourrure, la chaussure et autres, de porter les taux de salaires au même niveau ou presque de ceux payés en Ontario. Il est des opérations dans ces industries et d'autres, où les salaires sont même plus élevés que dans l'Ontario, grâce à la même législation.

Grâce à la législation des conventions collectives, la loi du salaire minimum en notre province n'est considérée par le gouvernement que comme une législation complémentaire de la première. Les syndicats nationaux sont responsables de cet heureux état d'esprit des autorités provinciales. Le maintien, comme le renforcement de ces dispositions chez les autorités provinciales dépendra de la survivance même autant que de l'expension future de notre mouvement syndical catholique.

Mais encore et surtout de la survivance et du progrès incessant des syndicats nationaux, dépendra la continuité de leur mission, le parachèvement de leur travail de rénovation sociale dans le domaine professionnel. Rénovation sociale déjà en voie de s'accomplir dans les 82 comités paritaires qui administrent le régime des conventions collectives dans la province. Organismes qui sont autant d'embryons de futures corporations professionnelles, but vers lequel notre mouvement tend de toutes ces forces.

Idéal que tout cela, mais le mouvement syndical catholique et national, par son esprit, par ses méthodes, par son influence, nous y achemine sûrement en cette province. Toutefois, il faut qu'on le laisse vivre, qu'on l'aide à se développer, que l'on seconde son oeuvre. Or, qu'arrive-t-il? Depuis un an, les Syndicats nationaux sont tracassés comme jamais. Employeurs hostiles, adversaires syndicaux et, trop souvent, fonctionnaires fédéraux compliquent leur tâche, semblent parfois vouloir leur disparition dans plusieurs industries à la fois, à travers toute la province. Mais nos syndicats font face à la bataille courageusement. Ils ont obtenu des autorités fédérales qu'elles fassent respecter leurs conventions collectives par les organisations concurrentes. Ils ont conservé leurs positions. A côté de défaites ils ont remporté des victoires considérables. Ils luttent contre la démagogie du vote de représentation syndicale, qui pousse à une surenchère syndicale néfaste en temps de guerre et en tout temps. Ils luttent pour la liberté syndicale, les premiers ils réclament une loi à cet effet. Ils visent à réaliser la formule "Le syndicat libre dans la profesion organisée". Les Syndicats nationaux ne veulent pas qu'en cette province domine un mouvement ouvrier épaulé par des communistes, des éléments subversifs à l'ordre social.

Alfred CHARPENTIER

Nomination d'un organisateur général pour la C.T.C.C.

Communiqué aux corps affiliés

Lors du Congrès de Montréal, l'an dernier, les délégués des divers corps affiliés à la C.T.C.C. ont exprimé l'opinion qu'un organisateur général devait être nommé dès que ce sera possible.

Il n'a pas été possible, pour le comité de finances et le Bureau Confédéral de la C.T.C.C., de considérer cette question avant le mois de juin 1943. Lors des réunions qui ont été tenues à cette date, on m'a confié la charge d'organisateur général de la C.T.C.C. Je conserve en même temps la charge de secrétaire général, mais j'ai démissionné récemment comme président du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec. Il a été convenu également que l'organisateur général ne fera pas partie de commissions d'arbitrage ou d'autres commissions spéciales, sauf sur approbation de la direction de la C. T. C. C.

Une autre décision a été prise par le Bureau Confédéral qui me permettra de remplir plus efficacement ma nouvelle fonction. M. Maurice Dussault, qui remplit le rôle d'assistant du secrétaire général de la C.T.C.C., pourra à l'avenir assister aux réunions du Bureau Confédéral, y prendre les notes nécessaires pour la rédaction des procès-verbaux, et sera chargé d'expédier les correspondances découlant des réunions, sauf certaines correspondances officielles avec les corps publics, ou avec les autorités fédérales et provinciales.

Le présent communiqué a pour but de faire connaître ces diverses décisions et de demander la coopération de tous les corps affiliés pour faciliter le travail de l'organisateur général.

Il est entendu que l'organisateur général se tiendra en contact avec les organismes supérieurs du mouvement: le Bureau Confédéral, les secrétariats, les Fédérations et les Conseils centraux. Les syndicats particuliers devront passer tout d'abord par leurs fédérations, secrétariats ou conseils centraux, et ce sont ces organismes supérieurs qui communiqueront avec l'organisateur général, lorsqu'ils le jugeront nécessaire. Il importe d'établir définitivement cette procédure, si l'on veut maintenir l'ordre et la discipline dans le mouvement syndical catholique.

D'un congrès à l'autre, l'organisateur général visitera au moins une fois chaque Conseil central affilié, et se tiendra en relations avec les Fédérations affiliées. Il a été suggéré que toutes les Fédérations invitent l'organisateur général à chacune des réunions de leur bureau fédéral. Il conviendrait donc que chaque fédération adoptât une résolution prévoyant que l'organisateur général de la C.T.C.C. sera invité à chaque réunion du bureau fédéral. Ceci ne signifie pas que l'organisateur général assistera nécessairement à chacune de ces réunions, mais il le fera chaque fois que ce sera possible. Lorsqu'une fédération a une question importante à étudier et qu'elle désire plus particulièrement la présence de l'organisateur général de la C.T.C.C. lors de la discussion, il sera bon de le mentionner dans l'avis de convocation qui lui sera transmis.

De temps à autre, l'organisateur général fera parvenir des bulletins à tous les corps affiliés pour les tenir au courant de ce qui se passe, et pour les informer de certains événements qui se présentent dans un centre ou dans un autre, afin que tous nos centres soient bien renseignés. De même, lorsque des décrets nouveaux sont adoptés à Ottawa ou à Québec, les grandes lignes de ces nouveaux textes pourront être envoyées aux Fédérations et Conseils centraux, et dans certains cas, à tous les corps affiliés.

Gérard, PICARD,
Québec, juillet 1943 organisateur général de la C.T.C.C.

Le prochain congrès de la C.T.C.C.

La présente édition de journal officiel de la C.T.C.C. se doit de fournir à ses lecteurs des renseignements utiles concernant le congrès qui sera tenu, à Granby, les 19, 20, 21 et 22 septembre prochain.

Nous attirons particulièrement l'attention des officiers et des membres sur les articles suivants de la constitution de la C.T.C.C.: Art. 4, 7e paragraphe: "Aucun corps affilié à la C.T.C.C. ne pourra nommer un de ses membres pour le représenter au Congrès annuel de la C.T.C.C., à moins que le syndicat dudit délégué ne se soit acquitté de toutes ses redevances envers la C.T.C.C. et les autres corps supérieurs auxquels il est justifiable".

Art. 17: "Les délégués doivent être élus au moins deux semaines avant le Congrès. Les lettres qui les accréditent, leur nom, leur adresse, le nombre de membres cotisants qu'ils représentent doivent être envoyés au secrétaire de la Confédération au moins dix jours avant l'ouverture du Congrès, à moins de raisons particulières et jugées valables par le Comité des Lettres de créance."

Art. 27: "Toutes les résolutions qui doivent être soumises au congrès de la C.T.C.C. devront passer tout d'abord par les fédérations ou conseils centraux, selon le cas; les fédérations et les conseils centraux devront faire parvenir lesdites résolutions au secrétaire général de la C.T.C.C. au moins trente jours avant la date d'ouverture du congrès".

Voici un patron qui paie un salaire raisonnable à l'ouvrier pour une honnête journée de travail accompli dans des conditions convenables; et voici un ouvrier qui ne réclame point une hausse de salaire pour un minimum de travail : or, le patron et cet ouvrier ont en partie réglé la question ouvrière.

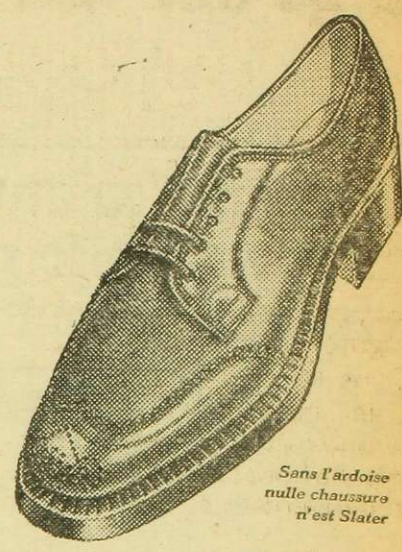

Sans l'ardoise nulle chaussure n'est Slater

Leur confort fait désirer que les Slater, qui durent longtemps, soient inusables.

CLairval 7902
Aquila Lapointe
ASSURANCES
4466, rue LaFontaine
Maisonneuve Montréal

Nos Industries de guerre
ONT GRAND BESOIN DE VOS VIEUX CLICHES !
Pour tous renseignements adressez-vous à
La Photogravure Nationale Limitée
282 ouest, rue Ontario, Montréal **Téléphone : BElair 3984**

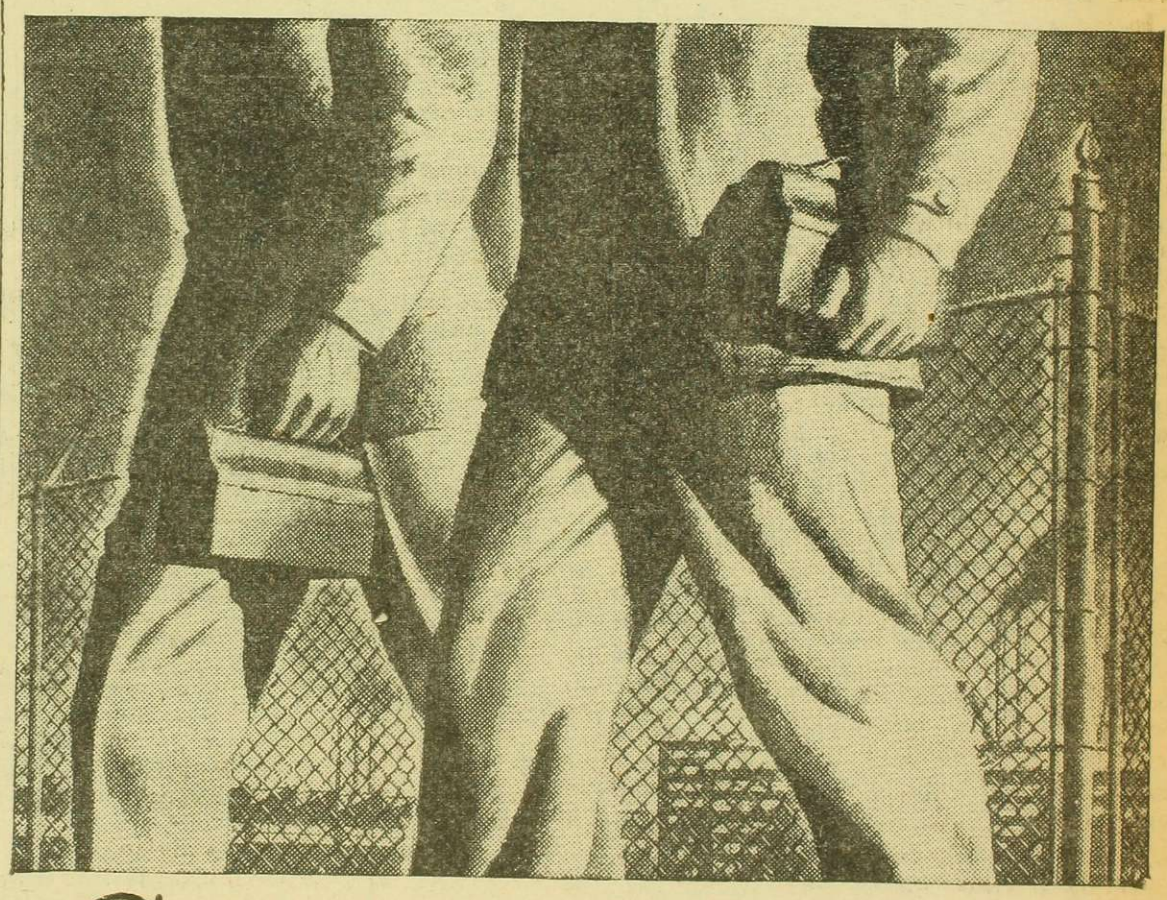

Combien d'ouvriers du Québec savent ceci?

LE Québec a bien des raisons d'être orgueilleux: ses rivières, ses montagnes, ses lacs et ses arbres—ses ressources naturelles et ses industries—ses villes et ses villages.

Mais combien de gens savent que les ouvriers du Québec ont la réputation d'être "les meilleurs travailleurs au monde"? Les manufacturiers qui se sont établis dans cette province l'ont fait, non seulement à cause du coût modique de l'énergie électrique, de l'abondance de la matière première et des facilités de transport, mais parce que l'on y trouve "les meilleurs travailleurs au monde".

Si la Shawinigan s'enorgueillit du fait qu'elle a apporté aux ouvriers l'occasion de se procurer un emploi lucratif, ces ouvriers, eux, ont profité de ces occasions et se sont taillé une réputation, à eux-mêmes et à la province.

A tous les ouvriers du Québec, aux industries du papier, des textiles, de produits chimiques, d'aluminium, d'amiante, de pulpe et aux autres industries du Québec, nos sincères félicitations.

SHAWINIGAN EN GUERRE
Dès le début des hostilités, la Shawinigan était en mesure de fournir l'énergie électrique qu'il fallait pour rencontrer instantanément les besoins des industries de guerre essentielles qui travaillent aujourd'hui sans répit dans la province de Québec.

THE SHAWINIGAN WATER AND POWER CO.
De même que Québec sert les Nations Unies, la Shawinigan sert le Québec

Chronique des Employés de l'Industrie de l'Automobile

Comment les ouvriers de l'automobile peuvent se préparer pour l'après-guerre

Le nombre des ouvriers en automobile va grandir considérablement durant la guerre, par suite de l'entraînement massif donné par les corps motorisés de l'armée. Cette augmentation anormale dans la main-d'oeuvre expérimentée en technique automobile est de nature à causer de graves problèmes lors de la démobilisation des forces armées. Il est à craindre, en effet, que les ouvriers employés dans le moment par l'industrie de l'auto n'aient à souffrir de cette concurrence à moins qu'ils ne prennent, dès maintenant, les moyens d'y parer.

Pour être en mesure de faire face à cette nouvelle compétition, il faut de toute nécessité que les employés de l'industrie puissent acquérir l'expérience technique qui leur permette de soutenir la comparaison avec ces nouveaux mécaniciens et hommes de métiers qui, durant des années, auront reçu l'entraînement intensif que donne l'armée canadienne. Il serait, en réalité, très malheureux que des ouvriers qui ont donné à l'industrie dix, quinze, vingt années de bons services dussent céder leur placé à ces ouvriers plus expérimentés dans la technique moderne de l'automobile, bien que nouveaux venus dans le métier.

Comment les ouvriers en automobile vont-ils acquérir les connaissances et l'expérience qui leur permettront de garder la position qu'ils occupent actuellement? Trois moyens, semble-t-il sont à conseiller. La lecture des revues techniques et commerciales spécialement consacrées à l'automobile. Les cours de mécanique automobile donnés dans nos écoles techniques. L'organisation de cercles d'études parmi les ouvriers de l'automobile. L'une ou l'autre de ces trois méthodes offre des avantages particuliers indéniables, et les ouvriers qui pourraient tirer profit des trois à la fois, n'auraient sûrement rien à craindre de l'après-guerre.

Les revues consacrées à l'automobile sont assez nombreuses et variées pour fournir l'occasion à tous de se tenir au courant de l'évolution sensible que subit l'industrie de la fabrication et de la réparation des automobiles. Elles permettent aux ouvriers de s'instruire à peu de frais, après leurs heures de travail et peuvent leur fournir d'utiles instructions pratiques au lieu de leur travail même. Les revues de langue française, publiées ici même dans le Québec peuvent fort bien remplir ce rôle d'informatrices. Pour les ouvriers versés dans l'anglais les revues publiées dans cette langue offrent également une excellente source d'information.

Les cours de mécanique automobile donnés dans nos écoles techniques, représentent une opportunité que les ouvriers ne devraient pas négliger. Pour la grande majorité d'entre eux, les cours du soir sont tout indiqués. Les travailleurs en automobile auraient tout intérêt à consacrer une ou deux soirées par semaine à suivre ces cours et à acquérir les connaissances qui leur permettront de rivaliser, sous le rapport de la compétence, avec n'importe qui.

Les cercles d'études pourraient être organisés par les ouvriers eux-mêmes, de préférence sous la direction des organisations ouvrières. Ces cercles pourraient grouper, soit les ouvriers d'un gros établissement, soit ceux de plusieurs petits garages,soit encore les ouvriers demeurant dans un même district. Il serait sans aucun doute possible d'organiser un bon nombre de ces cercles dans le district de Montréal où plusieurs milliers d'ouvriers sont employés par l'industrie de l'automobile.

Des experts en technique et en mécanique pourraient être invités à donner des causeries sur la construction et la réparation des automobiles, exposer les développements prévus pour l'avenir, etc. Les fabricants de voitures automobiles, de pièces et d'accessoires, mettraient sans doute leurs experts à la disposition de ces cercles d'études Les ouvriers pourraient ainsi dans leur temps libre, acquérir des connaissances théoriques et même pratiques qui les mettraient en mesure de bien remplir les tâches nouvelles que l'on demandera d'eux après la guerre.

L'après-guerre va offrir des grandes opportunités à tout le monde, y compris les employés de l'industrie automobile. Le progrès technique qui accompagne et suit chaque guerre transformera tout probablement la technique automobile. Les employés de l'industrie profiteront de cette prospérité en autant qu'ils possèderont les connaissances voulues pour donner aux automobilistes de demain les services nouveaux que ces derniers demanderont. Cette question de la compétence des ouvriers durant l'après-guerre, mérite la bonne attention de tous ceux qui ont à coeur l'avenir de l'industrie de l'auto et des ouvriers qui ont été les artisans de son progrès jusqu'aujourd'hui.

Tous les employés de l'industrie de l'automobile se doivent, dans leur propre intérêt, de s'intéresser à ces problèmes de l'après-guerre que notre Syndicat, pour sa part, étudie déjà activement. Aussi les invitons-nous avec instance à tous faire partie du Syndicat National de l'Auto-Voiture qui, depuis au delà de 25 ans, se dévoue avec succès pour les ouvriers.

Que tous les employés de l'automobile se joignent à nos membres qui discutent actuellement ces questions d'importance primordiale et cherchent à y apporter les meilleures solutions. Ils pourront ainsi étudier ces problèmes avec leurs confrères, présenter à l'occasion leurs propres suggestions et ils auront la grande satisfaction de collaborer de façon très active à la grande oeuvre de l'avancement de la classe des travailleurs.

H.-T. Lachapelle, président

Le Syndicat National de l'Auto-Voiture, Inc.

Des élections à l'horizon

▲

LISEZ

LE DEVOIR

pour être renseigné de façon impartiale.

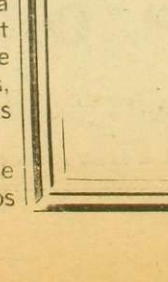

Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs

Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE

EN VENTE PARTOUT 25¢

ANTONIO GARNEAU, C. R.

AVOCAT ET PROCUREUR
GARNEAU & CARIGNAN

276 ouest, rue St-Jacques - Tél. HA. 5111 - Montréal

A nos milliers de clients

Notre assortiment de pièces et d'accessoires pour **automobiles, camions, tracteurs et moteurs industriels** est abondant et varié : Quels que soient vos besoins nous pouvons les remplir.

"Atelier d'ajustage mécanique"

"MACHINE SHOP SERVICE"

C.-E. PREFONTAINE, prés. M. PREFONTAINE, sec.-trés.

United Auto Parts Ltd

"25 magasins affiliés à votre service"

BUREAU-CHEF :

3437-45 Ave du Parc MA. 8151

Prêts aux particuliers

Banque d'escompte, la Banque Canadienne Nationale fait surtout des avances au commerce. Mais elle accueille avec la même cordialité les non-commerçants, quelque profession ou métier qu'ils exercent.

Le gérant de succursale étudie toujours avec sympathie les demandes d'emprunt qui lui sont faites par des particuliers honorables et solvables. Adressez-vous à lui avec confiance, même si votre proposition n'a pas un caractère commercial.

• • •

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, environ $180,000,000

298,000,000

Ce chiffre prodigieux est le total en verges de la marchandise de coton produite pour fins de guerre par la Dominion Textile depuis le commencement des hostilités.

A la base de ce succès sont les hommes et les femmes qui font partie de l'organisation — les employés des filatures, les artisans fiables; les techniciens experts qui ont développé de nouveaux usages de guerre pour le coton; la direction qui a su préparer les affaires de façon à rencontrer les difficultés de la production en temps de guerre.

A la base de ceci aussi est le fait qu'une organisation solide, déjà établie lorsqu'éclata la guerre fut prête à s'adapter aux besoins vitaux de la nation... prête à faire les modifications ou agrandissements nécessaires dans ses établissements sans l'aidè du gouvernement.

Le chiffre des salaires est de deux fois plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était lorsque la guerre éclata (dû, partie à l'augmentation du travail, partie parce que la moyenne des salaires horaires des employés dés filatures est plus élevée qu'en 1939 de 42.2 pour cent) et les taxes sont maintenant 30 fois ce qu'elles étaient en 1939.

DOMINION TEXTILE
COMPANY LIMITED

Blason des Syndicats des Trois-Rivières

Justice et Paix

par Hervé Biron, journaliste, Trois-Rivières

Ces deux mots apparaissent sur le blason des Syndicats ouvriers nationaux catholiques et constituent une devise bien appropriée à un mouvement ouvrier. Car ce sont les deux objectifs auxquels doit tendre un organisme de ce genre: obtenir justice pour les ouvriers et maintenir la paix sociale.

Ces deux buts n'en forment qu'un en définitive, car si l'on assure la justice aux éléments divers qui composent la masse des travailleurs, on aura par le fait même établi la véritable paix sociale.

C'est bien de justice et non de charité qu'il s'agit, lorsqu'on songe aux foules de manoeuvres, d'employés, d'artisans qui peinent leur vie entière sans obtenir le salaire suffisant pour subvenir à l'entretien de leurs familles, assurer un modeste confort et accumuler les épargnes qui préviendront les malheurs éventuels.

Le partage des bénéfices

Jamais on n'a songé à faire deux parts des profits: l'une pour le travail, l'autre pour le capital. Car si l'argent méritait une partie des bénéfices, l'homme qui avait usé ses bras et son intelligence dans la fabrication de la marchandise avait droit à une récompense proportionnée au rendement de l'industrie.

Une telle conduite aurait aidé l'ouvrier aux prises avec les difficultés de la vie; elle l'aurait aussi intéressé à la production de l'usine, lui aurait insufflé une capacité de production beaucoup plus grande.

Au lieu d'intéresser le travailleur à produire davantage et mieux en lui distribuant une part des bénéfices, on a voulu le forcer à travailler plus rapidement en accélérant la marche des machines et en imposant des conditions de travail souvent contraires aux lois de l'hygiène. On a ainsi dégoûté les ouvriers de leur métier et l'on a souvent ruiné leur santé.

La connaissance des responsabilités

Il a manqué aux industriels et aux patrons de tous genres la connaissance de leurs responsabilités dans ce domaine. Cette ignorance fatale a obligé les ouvriers à se grouper solidement de façon à constituer une force supérieure à celle du capital et exiger un traitement convenable. Tant que les ouvriers étaient animés de sentiments chrétiens, ils ne pouvaient imposer aux patrons des conditions qui auraient mis l'industrie en péril. Autrement dit, la justice qui exigeait des patrons un traitement digne à l'égard de leurs employés imposait à ceuxci des devoirs aussi stricts: ceux de donner un travail soutenu et intéressé, proportionné au salaire reçu; de prendre en tout l'intérêt du patron; de donner toutes ses énergies et tout son coeur au travail qui lui était confié; de veiller au bon entretien des machineries mises sous sa garde; d'éviter de soustraire au patron la moindre parcelle de ses biens.

L'esprit de collaboration

Un coup la justice assurée entre les deux parties: capital et travail, il restait à établir entre eux une collaboration étroite et sincère. Cette collaboration, il va sans dire, ne peut s'obtenir par la lutte des classes qui conduit au socialisme et à la ruine. C'est cet esprit de conciliation, de paix sociale, qui caractérise les Syndicats catholiques.

C'est vers le régime des corpòrations que tend de plus en plus l'organisation syndicale catholique. Elle prêche la collaboration entre patrons et ouvriers, elle donne l'exemple et favorise parfois l'organisation de groupes patronaux qui prépareront les cadres des futures corporations.

Moins soucieuse des succès rapides et superficiels, l'organisation syndicale catholique préfère asseoir solidement son oeuvre et répandre autour d'elle une doctrine de coopération, d'entente mutuelle, de bon vouloir qui assurera après la guerre une paix sociale basée sur les principes énoncés dans les Encycliques.

Une paix entre nations qui ne s'appuierait pas sur la paix sociale dans les nations ne serait qu'une trêve. Mieux vaudrait ne pas se battre plutôt que d'en arriver à un semblable résultat.

Hervé BIRON

100%
de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (SD) Inc.
Dupuis Frères
Montréal
865 EST, RUE STE-CATHERINE

ACME
TRADE MARK
GANTERIE
Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail Chemises
Costumes pour le sport,
etc., etc,
Acme Glove Works Limited
MONTREAL
Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Hommages de
Hull Iron & Steel Foundries Ltd
HULL P. Q.

Basses manoeuvres

(Suite de la 1ère page)

veau coup de Jarnac que lui portèrent certaines Unions Internationales:

"Je n'ai pas eu l'intention de suggérer que le gouvernement lui-même nomme des contrôleurs, mais que les quartiers généraux eux-mêmes des unions ouvrières devraient en nommer."

L'hon. Mitchell ajoute plus loin: "Probablement en l'occurrence il aurait été désirable que j'eusse expliqué davantage la signification de mes remarques. Ayant été membre d'unions ouvrières durant plusieurs années, il est naturel que je sois opposé à tout contrôle de questions relevant des unions ouvrières venant de personnes étrangères à ces unions. Je ne crois pas qu'aucun gouvernement élu par le peuple du Canada ait l'intention d'exercer un tel contrôle. Cependant, quand la direction de ces unions ouvrières faiblit et que des groupes composés de membres d'unions perdent le sens de leurs responsabilités jusqu'à tomber dans la démagogie, il devient alors manifeste qu'un certain contrôle est nécessaire pour le maintien des lois et de l'ordre, non seulement dans l'intérêt des membres mêmes de ces unions, mais de toutes les classes de la société."

Expliquant davantage son idée, le ministre du Travail ajouta: "Ce à quoi j'ai fait allusion dans mes remarques, c'est que, de même que le ministre des Munitions et des Approvisionnements a trouvé nécessaire de nommer des contrôleurs pour prendre charge des opérations de certaines industries, ainsi ceux qui sont responsables des intérêts généraux des organisations ouvrières, devraient trouver nécessaire de faire des nominations pour assurer le contrôle de certaines sections ou filiales de leurs organisations".

Ces paroles, nos lecteurs en conviendront, sont pleines de bon sens.

Terminons. Une fois de plus, nos ouvriers sont à même de constater, par ce qui a été écrit plus haut, que certains chefs des Unions Internationales sont prêts à employer des méthodes peu scrupuleuses comme celle de dénaturer volontairement les paroles des gens pour les combattre et les salir.

Il y en a trop de ces chefs d'unions ouvrières qui croient que tous les moyens doivent être employés pour se défaire de leurs adversaires. L'ouvrier a des droits à revendiquer; il peut et doit le faire par l'intermédiaire des chefs qu'il élit. Mais en aucun temps ces dirigeants ne doivent se permettre d'employer l'**injustice** pour obtenir la **justice.**

Il importe donc pour les ouvriers de ne mettre leur confiance qu'en des chefs et des unions qui soient réellement dignes de cette confiance et qui s'inspirent dans leur conduite des principes très chrétiens d'Ordre, de Charité et surtout de Vérité.

Alphonse BEGIN

MAURICE JULIEN
AVOCAT ET PROCUREUR
JULIEN & JULIEN
Tél. LAncaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

Encouragez nos annonceurs

BLOC POPULAIRE CANADIEN

Paul Massé

Lundi le 9, VOTEZ contre la Conscription et VOTEZ contre la ruine du pays.

VOTEZ pour PAUL MASSE, dans Cartier.

VOTEZ de bonne heure et VOTEZ en BLOC.

L'espace ci-dessus a été payé par l'organisation du Bloc Populaire Canadien pour le comté de Cartier.

"Le Travail", journal des ouvriers

Causerie prononcée à la radio le 19 juillet par C.-O. Bruneau, président du Secrétariat des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Mesdames, Messieurs,

Chers compagnons de travail,

Nous venons aujourd'hui vous entretenir de l'organe professionnel des Syndicats nationaux catholiques, ou si vous le préférez, de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, qui porte aujourd'hui le nom de **Le Travail,** après s'être appelé pendant longtemps **La Vie Syndicale.** Plus que jamais, dans l'époque tourmentée que nous vivons, la classe ouvrière a besoin de s'instruire, de se tenir au courant de tout ce qui se passe dans le vaste monde d'abord, dans notre propre pays, principalement.

Il lui faut donc lire... il faut que nos travailleurs lisent le plus possible. Ils n'ont pas tous eu l'avantage de poursuivre de longues études et ils ont le plus souvent besoin d'apprendre encore bien des choses. A défaut de livres qu'ils n'auront peut-être pas le temps de parcourir comme il le faudrait, il est nécessaire qu'ils soient les lecteurs assidus des journaux à leur disposition, des journaux locaux qui, aujourd'hui, sont de véritables encyclopédies des événements contemporains.

Mais il leur faut également, à nos amis ouvriers, connaître comme il convient les lois qui s'appliquent à eux, les mesures prises par les gouvernements touchant au travail et à sa règlementation, il leur faut connaître non seulement la lettre de ces lois mais l'esprit qui les anime. Pour cela il est indispensable qu'on les leur explique, qu'on les leur commente, qu'on leur en signale les points essentiels, qu'on leur dise même, très franchement si elles sont à leur avantage ou si elles ne le sont point.

De plus, en ce qui concerne le mouvement ouvrier national catholique il est bon que ses membres sachent au juste l'attitude de l'Eglise et de ses chefs sur tel ou tel point de la législation ouvrière.

Et c'est pourquoi, chers compagnons de travail, la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, ou, si vous le préférez nos Syndicats nationaux catholiques ont toujours tenu à mettre à votre disposition une feuille qui répondait, dès le début à ce besoin.

Les Syndicats catholiques nationaux ont 22 ans d'âge, il y a 20 ans que leur premier bulletin, leur premier organe, **La Vie Syndicale,** parut pour la première fois.

Vous savez tous qu'il s'est assez récemment transformé en un organe encore plus important qui a pris le nom si beau et si éloquent de **Le Travail.**

"Au Travail" nous ne prétendons pas du tout être un grand journal d'information, bien loin de là, nous sommes un organe professionnel entièrement consacré, entièrement dévoué à la classe ouvrière, dans le cadre si large de l'enseignement de l'Eglise.

Il n'est pas une seule question ouvrière, même parmi celles qui ne touchent pas directement nos membres qui puisse nous laisser indifférents, car, nous sommes heureux de le dire encore aujourd'hui, nous ne limitons pas notre intérêt à tel aspect seulement des besoins ouvriers, notre ambition est de servir le travail organisé aussi complètement que possible. Il n'existe pas, à vrai dire de barrières dans le champ du travail, celles qui sont apparentes ne sont, croyez-le bien, que passagères. Et c'est dans cet esprit, nous sommes fiers de le répéter, selon l'enseignement de nos chefs spirituels, suivant les directives de l'Eglise que nous croyons, en toute conviction, suivre le mieux dans **Le Travail,** les meilleurs intérêts de nos syndiqués, tout d'abord, de la classe ouvrière toute entière, ensuite.

Mesdames, messieurs, vous pourrez peut-être vous étonner de nous entendre vous dire la nécessité d'un organe professionnel ouvrier, alors que vous lisez chaque jour, chaque semaine, dans nos grands quotidiens, dans nos hebdomadaires, des chroniques ouvrières. Je veux vous affirmer qu'il n'y a là cependant rien qui doive vous surprendre. Nous conseillons à tous les nôtres de lire assidûment, chaque jour, dans la presse, dans tous les journaux, les chroniques ouvrières qui publient, en effet, nos communiqués et les nouvelles essentielles du mouvement ouvrier. Nous leur conseillons, par exemple, de lire chaque semaine, attentivement, la page consacrée à la Vie Ouvrière dans notre principal quotidien de langue française la **Presse.** Mais ce n'est pas suffisant.

Pour qu'un mouvement ouvrier soit assuré du succès, pour qu'il fasse oeuvre vraiment efficace et durable, il lui faut, en premier lieu de la cohésion, c'est-à-dire de la discipline. Il faut que la voix des dirigeants de ce mouvement ouvrier soit entendue, soit écoutée, il faut, au surplus, dans notre cas, que les directives de l'Eglise soient connues de tous les nôtres.

Comment imaginer que nous puissions communiquer, de notre secrétariat général, de notre siège directement avec tous nos membres? C'est chose impossible. Notre organe, au contraire, que chaque syndiqué a entre les mains, qu'il lit, qu'il peut et qu'il doit même conserver, fournit à tous nos membres, sur les questions qui les intéressent le plus, une documentation précise, claire, complète et surtout les commentaires indispensables qui doivent obligatoirement l'accompagner pour que tous les nôtres comprennent l'importance plus ou moins grande de telle ou telle loi, saisissent bien le caractère exact de telle ou telle mesure prise par nos gouvernants dans un domaine quelconque à l'égard du travail organisé.

C'est la raison majeure de la nécessité d'un organe professionnel tel que le nôtre et

Suite à la page 7

A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre

Incorporation des unions ouvrières

Au moment même où M. Elliott M. Little pressait le Conseil national du travail d'exiger l'incorporation des unions ouvrières, le gouverneur de Floride signait une mesure adoptée par la législature de l'Etat.

Cette nouvelle loi oblige les unions ouvrières à s'incorporer; leurs agents d'affaires doivent être autorisés; un plafond est fixé à la taxe d'entrée; pas de grève sans le vote secret de la majorité des employés concernés. Les grèves de juridiction ouvrière sont interdites et le piquetage est réglementé.

Les Etats du Texas et de Kansas avaient déjà une législation en ce sens. Au Texas, outre l'incorporation, la loi réclame de toute union un rapport sur les recettes et les dépenses.

Ces lois, comme l'attitude de M. Little, n'ont d'autre but que d'en venir davantage à une égalité dans la responsabilité plus grande que dans le système où une partie est liée à un contrat que l'autre peut briser à sa guise.

Cette théorie qui gagne du terrain, reconnaît le rôle de partenaire à l'administration et au travail organisé.

Il n'y a là rien d'injuste pour ce dernier. Le but cherché est la suppression d'une injustice qui pèse lourdement sur les deux autres parties: l'employeur et le public.

The Gazette, Montréal, juin 15, 1943.

La musique comme facteur de production industrielle

Que l'importance de la musique est de plus en plus reconnue dans ce pays, voilà ce qu'indiquent les rapports reçus de plusieurs importantes usines canadiennes qui s'en servent pour améliorer les conditions de travail dans leurs manufactures et qui en obtiennent les bons résultats suivants:

1) augmentation de la production et de l'efficacité;
2) diminution des erreurs;
3) diminution des absences, des retards, de la maladie et des accidents et départs hâtifs;
4) diminution de la fatigue mentale;
5) amélioration du moral.

Sont mentionnées comme utilisant la musique, les usines suivantes de la province de Québec: Canadian Potteries, Saint-Jean; RCA Victor Company, Montréal; Defence Industries Limited, Montréal; Fairchild Aircraft, Montréal; Robert Mitchell, Company, Limited, Montréal.

D'une façon générale, la musique doit être familière au travailleur et ne doit pas être entendue plus de deux heures et demie par jour; la mélodie doit être claire et bien définie; le rythme doit créer une atmosphère gaie et joyeuse; le volume doit être constant. La musique ne convient pas au personnel de bureau, ni aux travailleurs spécialisés qui remplissent des tâches particulières.

Gazette du Travail, Ottawa, Vol. XLIII (avril 1943) p. 476-479.

La personne humaine devant le communisme et le catholicisme

S. S. Pie XI, bien au courant de la force du national-socialisme en 1936, a déclaré: "Le premier péril, le plus grand et le plus général, est certainement le communisme sous toutes ses formes et à tous ses degrés, car il menace tout, s'empare de tout, s'infiltre partout, ouvertement ou sournoisement."

Il faut comprendre avant de combattre. Des chrétiens n'ont pas le droit de dénaturer la philosophie d'un adversaire afin de le réfuter.

D'ailleurs, les communistes eux-mêmes reconnaissent l'importance de la doctrine, sa nécessité vitale pour l'action pratique. Ainsi Staline: "Ce qui fait la force et la vitalité du marxisme-léninisme, c'est (...) qu'il place la théorie au rang élevé qui lui revient, et considère comme son devoir d'utiliser à fond sa force mobilisatrice, organisatrice et transformatrice". (Histoire du parti communiste, Moscou, 1939).

Et quelle est la philosophie du communisme? "Le matérialisme dialectique et le matérialisme historique, écrit Staline, constituent le fondement théorique du communisme, les principes théoriques du parti marxiste...

Le matérialisme dialectique, est la théorie générale du parti marxiste-léniniste. Le matérialisme dialectique est ainsi nommé parce que sa façon de considérer les phénomènes de la nature, sa méthode d'investigation et de connaissance est dialectique, et son interprétation, sa conception des phénomènes de la nature, sa théorie est matérialiste". (Histoire du parti communiste).

L'auteur développe, explique le terme "matérialisme": la matière a la primauté sur l'esprit et l'esprit est le reflet de la matière, l'homme est le résultat de l'évolution de la matière et la matière est éternelle; puis il passe à l'explication du terme "dialectique": dialectique hégélienne signifiant contradiction dans l'essence même de la pensée et dialectique marxiste signifiant contradiction dans l'essence même des choses.

Par opposition à cette doctrine qui ravale l'homme au plus bas degré de l'échelle des êtres, l'auteur nous présente la doctrine catholique qui met la personne humaine à sa vraie place: un peu au-dessous des anges, mais au-dessus des animaux, des plantes et des minéraux. La doctrine catholique reconnaît la primauté de l'esprit et son intrinsèque indépendance; l'homme n'est pas le résultat de l'évolution de la matière, il est créé, et la matière n'est pas éternelle. Quant à la méthode dialectique, ne pas oublier que restent intactes les lois fondamentales de la pensée et de l'être.

M. P.-E. Bolté, P.S.S. *La personne humaine devant le communisme et le catholicisme*, Le Séminaire, Vol. VIII (juin 1943) 109-128.

Nouveau nationalisme canadien

A l'occasion d'un mot sur le livre de M. Wendell Willkie, un hebdomadaire d'Angleterre nous fait connaître un peu de ce que les Anglais ont lu sur le nouveau nationalisme canadien.

Celui-ci est d'une fraîcheur qui lui fait redouter l'impérialisme soit anglais, soit américain. Il a confiance en lui-même. Il commence à noyer l'ancien isolationnisme du bas St-Laurent et le vénérable colonialisme du vieux Haut-Canada. La collaboration internationale n'en souffre cependant pas.

Dans le domaine industriel, le Canada peut se suffire à lui même. Les prix de revient sont bas. C'est ainsi que dans les chantiers de la marine marchande, les coûts sont plus bas que dans les chantiers américains et sont comparables à ceux des chantiers anglais. La technique de la production en masse, mariant méthodes américaines et méthodes anglaises, a permis de diminuer le prix de revient de moitié ou même des deux tiers dans l'industrie de guerre.

L'orgueil national s'avive encore du fait des proportions considérables de la force armée et, dans le domaine de la culture, des publications de plus en plus nombreuses en vers et en prose.

New Canadian Nationalism, The Manchester Guardian Weekly, juillet 9, 1943, p. 21.

"Le Travail"

(Suite de la page 6)

c'est pourquoi nous avons voulu aujourd'hui l'exposer très nettement, afin que les membres de nos syndicats, les premiers, sachent qu'ils ont besoin de lui pour s'instruire comme ils doivent l'être, pour que les auditeurs en général du poste CKAC, comprennent eux-mêmes que, s'ils s'intéressent aux questions ouvrières, ils ont intérêt eux aussi, quand l'occasion s'en présente à lire la publication mensuelle de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, notre organe professionnel **Le Travail.**

C. Lamond & Fils Ltée

Médailles et Bagues pour Gradués

Insignes émaillés pour Sociétés.

929, rue Bleury - MA. 7769

Ecoutez à tous les lundis soir de 7.45 à 8 hres, au poste C.K.A.C. l'émission "Notre Monde Ouvrier" commanditée par les Syndicats Catholiques Nationaux.

Laz. Phillips, c. r.

candidat libéral officiel du comté de Cartier

Votre support et votre vote sont respectueusement demandés pour lundi le 9 août, jour de la votation

MERCI

COMITES D'INFORMATION

4377, rue DROLET	HA. 8788
4438, rue ST-DENIS	HA. 8312
267 est, rue STE-CATHERINE	LA. 8554

L'espace ci-dessus a été payé par l'organisation du parti libéral du comté de Cartier.

DANIEL JOHNSON

AVOCAT ET PROCUREUR

EDIFICE THEMIS — SUITE 507

10 ouest, rue ST-JACQUES, MONTREAL PLateau 6453

L'AUXILIAIRE PRECIEUX

Gardienne fidèle des épargnes en temps de paix, la Banque assume une double mission en temps de guerre : elle concourt à la sécurité financière du pays et elle protège l'avenir de chacun de ses déposants.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Le problème rural, clef du problème ouvrier

(Suite de la 1ère page)

Des autres, on se rend suffisamment compte de cette communauté d'intérêts que la force des choses crée entre eux et les ruraux et, par suite, de la solidarité qui devrait se manifester plus étroite entre leurs organisations professionnelles dont les intérêts sont si intimement liés.

Les syndicats ouvriers sont donc intéressés au plus haut point à un règlement immédiat et aussi rapide que possible de la question rurale. Sans s'immiscer dans un domaine qui n'est pas le leur en proposant des solutions particulières susceptibles de les mettre en conflit avec les groupements ruraux, les associations ouvrières pourraient toujours inscrire dans leurs programmes et à l'occasion de leurs revendications auprès des autorités, le principe de la nécessité, dans l'intérêt des ouvriers, "d'un règlement immédiat et aussi rapide que possible" du problème rural.

Ils devront surtout se mettre dans l'état d'esprit nécessaire pour qu'un tel règlement devienne possible. Car une véritable solution du problème rural ne réussira pas sans la collaboration du monde ouvrier. Nous y reviendrons une prochaine fois.

François-Albert ANGERS,
professeur à l'Ecole des Hautes
Etudes commerciales.

Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Henri Petit, président,
445, Christophe-Colomb,
Québec.

J.-Omer Pagé, Sec.
20, rue Ste-Agnès
Tél. : 3-3751

1231 EST, DEMONTIGNY, MONTREAL
Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal
Georges-Aimé Gagnon, président. Roméo Bellemare, secrétaire.

Service de librairie de la C. T. C. C.

Commandes à 1231 est, Demontigny, Montréal

Encyclique *Rerum Novarum*, de Léon XIII	.15 unité
Encyclique *Quadragesimo Anno*, de Pie XI	.25 unité
Pour Restituer à l'Edifice Social son Equilibre, S. Em. Card. Villeneuve	Gratuit
"La Restauration de l'Ordre Social". Lettre collective des Evêques	.05 unité
Plans d'Etude sur la Restauration Sociale Richard Arès, S.J.	.25 unité
Une Charte Officielle du Syndicalisme chrétien (Pensées du Saint-Siège sur les syndicats catholiques)	.10 unité
L'Atelier Syndical Fermé, Alfred Charpentier	.10 unité
De l'Internationalisme au Nationalisme, Alfred Charpentier	.15 unité
La C. T. C. C., ses Oeuvres et ses Aspirations, Alfred Charpentier	.02 unité
Syndicalisme Catholique Canadien, Maximilien Caron, avocat	.05 la douz.
Le Problème des Salariés... Sa solution, Jean Bertrand, ptre. Unité, .05; 100, 4.00; 1,000	35.00
Eucharistie et Syndicalisme, Alfred Charpentier	Gratuit
Mise en garde aux ouvriers de la province, Alfred Charpentier	Gratuit
Réalisations de la C. T. C. C.	Gratuit
Workers of Quebec organize on Catholic Plan, E. D. Chicanot	Gratuit
Séries d'articles de propagande en anglais (miméographiés), Alfred Charpentier	Gratuit
Réalisations de la Fédération nationale du textile	Gratuit
Procès-verbaux des congrès de la C. T. C. C. Années 1936, 1937 ,1938, 1939, 1940, 1941	.25 unité
Année 1942	1.50 unité

Aux bureaux du Président général et du Secrétaire général, nous disposons encore d'une forte quantité des deux séries complètes du bulletin d'étude *Le Syndicaliste* (années 1940-41, 1941-42). Ces séries ce vendent 55 sous chacune.

Le gouvernement Godbout et la sécurité sociale

L'hon. Adélard Godbout recevait à dîner, ces jours derniers, un groupe de spécialistes de la sécurité sociale réunis en congrès à Montréal, sous les auspices du Bureau International du Travail, lequel est un organisme de la Société des Nations. Ces délégués de pays étrangers, parmi lesquels se trouvait sir William Beveridge, ont pu ainsi se renseigner à bonne source sur les progrès qu'a faits la sécurité sociale dans la province de Québec, sous l'impulsion du gouvernement actuel. L'occasion était bonne de faire connaître à ces économistes et à ces sociologues étrangers l'oeuvre de longue prévoyance des administrations libérales qui ont donné au Québec, dans le passé, la charte sociale que le gouvernement Godbout a perfectionnée et mise au point.

On entend beaucoup parler ces temps-ci de sécurité sociale, par quoi l'on entend un ensemble de mesures d'ordres économique et social qui assurent aux classes populaires, en premier lieu, la sécurité que donne un emploi assuré et raisonnablement rémunéré et, en second lieu, une protection contre les épreuves inévitables de l'existence: la maladie, l'invalidité, le chômage, la vieillesse. Si l'espace disponible le permettait, l'on pourrait faire ici un relevé complet de toutes les mesures législatives qui, dans la province de Québec, contribuent à donner à la population la sécurité sociale ainsi comprise. Leur adoption n'a pas attendu la guerre ni la publication du plan Beveridge. La prévoyance du gouvernement de M. Godbout et de ceux qui l'ont précédé a donné depuis longtemps à notre province une législation sociale progressive qui en a fait une pionnière dans ce domaine, comme ont pu s'en rendre compte l'autre jour les invités du premier ministre.

A la question: "Quelle est la loi de sécurité sociale la plus progressive de la province de Québec?" certains seraient sans doute portés à répondre que c'est la législation, toute récente, qui pourvoit à l'institution de l'assurance-maladie. Il s'agit là, en effet, d'une loi progressive et dont l'adoption dans Québec correspond à l'évolution des idées; c'est la principale législation préconisée par le nouveau ministère provincial du Bien-Etre social, dont la création même fut, à son heure, un geste de prévoyance du gouvernement Godbout.

Mais la sécurité sociale ne tient pas uniquement à l'existence de mesures propres à assurer les soins médicaux aux malades. Un gouvernement n'a pas accompli non plus tout son devoir, dans le domaine de la sécurité sociale, lorsqu'il a assuré des pensions aux vieillards indigents, aux mères nécessiteuses, aux aveugles, c'est-à-dire lorsqu'il garantit, au moyen de versements en argent, le minimum de bien-être auquel tout être humain a un droit strict. Ces mesures ne bénéficient qu'à un petit nombre de gens, à une minorité, par rapport à l'ensemble de notre population. La véritable législation sociale est celle qui établit solidement, dans le domaine économique, la base même de la sécurité sociale, c'est-à-dire la permanence du travail, la récognition des droits des travailleurs, la paix dans les relations entre le capital et le travail. C'est pour cela que les sociologues reçus l'autre jour par M. Godbout ont entendu citer comme un exemple typique de la législation sociale progressive du Québec, la loi des contrats collectifs. Il ne s'agit pas là, dira-t-on peut-être, de sécurité sociale. Qu'on le demande plutôt aux ouvriers.

Le travailleur industriel canadien-français, tout comme le cultivateur, tout comme le **collet blanc**, a la fierté légitime qui est le trésor de tout homme: la fierté d'assurer lui-même son existence et celle de sa famille par le fruit de son travail. Ses aptitudes, son intelligence, son amour du travail, son initiative sont les instruments de sa sécurité sociale présente et future et il entre dans la vie avec l'ambition d'assurer lui-même cette sécurité. La législation qui améliore les conditions de travail, qui assure la juste rémunération du labeur, qui favorise le perfectionnement technique de l'ouvrier, qui lui donne le droit de faire entendre ses revendications, qui le protège contre les empiétements du capital, qui garantit la liberté d'association dans les groupements syndicaux — cette législation est essentiellement une législation de sécurité sociale puisqu'elle établit les bases sur lesquelles peut s'édifier solidement le progrès de la masse de la population.

Cette législation industrielle et sociale existe depuis longtemps dans la province de Québec et l'hon. M. Godbout pouvait avec raison la citer en exemple aux sociologues de Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'Amérique du Sud. Si la province de Québec peut ainsi faire montre aujourd'hui, devant les étrangers, de son esprit pionnier, c'est que la prévoyance de son gouvernement avait préparé de longue date l'état de choses dont elle bénéficie aujourd'hui.

La prévoyance est le principe directeur de la politique du gouvernement Godbout, qui a eu la tâche extrêmement difficile et souvent ingrate, de diriger les destinées de la province de Québec durant la période de profonds bouleversements qu'est la guerre. Cette politique de prévoyance est conçue à la fois en vue des besoins immédiats du présent et de ses répercussions, dans l'avenir, sur l'essor du peuple canadien-français en Amérique du Nord. (Communiqué)

Tannerie : 4900, rue Iberville
Daoust, Lalonde & Cie, Ltée
MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS
Bureau et fabrique :
939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

Monty, Gagnon & Monty
POMPES FUNEBRES
SERVICE D'AMBULANCES
SALONS MORTUAIRES
1926 Plessis — AM. 8900
4156 Adam — AM. 3733

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"
FRONTENAC 3121
J. J. Joubert LIMITÉE

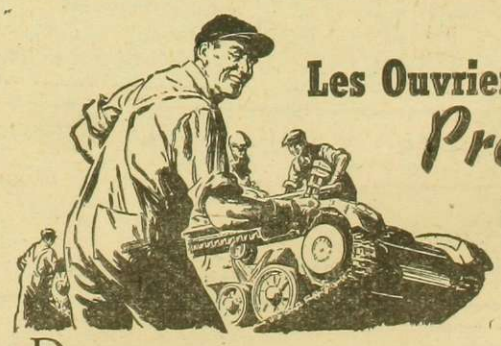

Les Ouvriers canadiens *Pressent* Les Tanks

Dans la présente guerre mécanisée, les usines canadiennes prennent une grande part. Tanks, véhicules blindés et mille autres machines de guerre nécessaires vont en un flot continu porter la lutte aux ennemis de la liberté. Le potentiel humain est le plus grand facteur dans la production de la puissance mécanique—ouvriers et directeurs, la main dans la main, dans un effort pour produire plus que l'Axe. Par tout le Canada, dans des centaines de succursales, six milliers d'hommes et de femmes de la Banque de Montréal apportent leur concours sous la forme de service bancaire de guerre.

BANQUE DE MONTREAL
"banque qui accueille bien les petits déposants"
Service de banque moderne et expérimenté . . . *fruit de 125 années de fructueuses opérations*
A 176F

La Situation Actuelle

Depuis plus de trois ans, la guerre a eu des répercussions profondes dans tous les milieux de la vie canadienne. Nombre de gens ont subi des pertes irréparables; d'autres ont connu des angoisses indescriptibles; tous ont compris la nécessité du sacrifice et de la discipline.

Dans le domaine des affaires, comme partout ailleurs, des problèmes de tout genre se sont posés, qu'il a fallu résoudre à la fois avec détermination et prévoyance. On a dû s'adapter à de nouvelles situations, souvent difficiles, et subordonner à l'intérêt public des avantages personnels.

Tout cela s'est accompli avec courage et patience, comme il convient à un peuple déterminé à accomplir la tâche la plus difficile de son histoire. La plupart de ceux qui étaient enclins à critiquer se sont tus dès qu'ils furent mieux renseignés.

La Commission des Liqueurs de Québec a eu sa part de difficultés dans la conduite de ses affaires, ainsi qu'en témoignent les mesures que lui ont imposées les circonstances.

La Commission n'ignore pas que les initiatives qu'elle a dû prendre ont souvent causé des ennuis au public, mais elle espère avec confiance qu'une fois les faits connus, il comprendra et approuvera ses décisions.

La Commission des Liqueurs n'est pas un producteur. Ce n'est ni une distillerie, ni une brasserie, ni une fabrique de vins. Ces boissons lui sont fournies par des entreprises industrielles privées du Canada et de l'étranger.

Il est vrai qu'elle mélange des spiritueux et qu'elle les embouteille, ainsi que les vins, mais cela ne constitue qu'une petite partie de son activité.

La Commission a la prudence de se constituer quelques réserves, mais elle ne peut se réapprovisionner que chez les fabricants.

Chacun sait que certains produits sont introuvables, que d'autres par suite des risques que présente la navigation et des difficultés du temps de guerre, ne nous parviennent qu'en quantités limitées et imprévisibles, et que d'autres encore font l'objet de commandes de la part du gouvernement fédéral qui ne laissent disponible qu'une faible proportion de la consommation des années passées.

Tous ces facteurs se conjuguent pour restreindre sérieusement les stocks actuels et pour rendre les réapprovisionnements incertains. Il est même probable que cette situation, loin de s'améliorer, ne fera que s'aggraver. Aucun de ces facteurs ne dépend de la volonté de la Commission des Liqueurs.

A la rareté des produits et aux difficultés d'approvisionnement a correspondu une demande plus forte que jamais. La guerre offre peu d'avantages, cependant elle fournit du travail à une foule de gens dont la situation financière est meilleure qu'auparavant.

Naturellement, cette prospérité a fait naître le désir de dépenser davantage ou tout au moins de se procurer des choses de luxe qu'on ne pouvait se permettre il y a quelques années. La tension nerveuse et la fatigue qu'impose le travail de guerre, de même que l'anxiété, y sont peut-être aussi pour quelque chose. Mais, quelles qu'en soient les causes, le fait est que partout au Canada on constate, en comparaison de l'avant-guerre, une énorme augmentation des achats de boissons alcooliques, et il ne fait point doute que cette augmentation aurait continué si elle n'avait été entravée.

Il se manifeste ainsi un écart grandissant entre la demande et les produits disponibles. Prélever sur les réserves ne constituerait qu'un expédient temporaire qui aggraverait la situation. Le mieux à faire en vue d'assurer la continuité du service — dans l'intérêt même des consommateurs — c'est d'éviter autant que possible de puiser dans nos réserves et de réduire les ventes à un minimum raisonnable.

Il importe toutefois qu'un plan de ce genre, si judicieux et si bien approprié aux circonstances qu'il soit, reçoive l'appui loyal du consommateur. Les acheteurs devront par conséquent, ne fût-ce que dans leur intérêt personnel, réduire résolument leurs achats de spiritueux, comme ils l'ont fait pour une quantité d'autres produits et comme ils y sont habitués maintenant. La Commission des Liqueurs de Québec espère sincèrement que le public y consentira.

Publiée par

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

LC1F

Photo prise au banquet qui eut lieu à l'occasion de la célébration du 25e anniversaire du Syndicat des Plombiers.

Vingt-cinquième anniversaire du Syndidat des Plombiers

L'espace nous a manqué jusqu'ici pour donner à la célébration de la fête du 25e anniversaire du syndicat des plombiers toute la publicité qu'elle méritait.

Nous sommes heureux de faire paraître ce mois un compte rendu substantiel de cet heureux anniversaire.

LA DIRECTION

25e anniversaire du Syndicat

Le syndicat des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage a célébré le 25e anniversaire de sa fondation le 15 mai, par un grand banquet qui réunissait plus de 300 personnes, au Cercle Universitaire, rue Sherbrooke est.

M. W.-G. Hogue, président honoraire du syndicat, présidait ces agapes qui ont remporté un magnifique succès grâce au dévouement et à l'esprit d'initiative de MM. Albert Durand, président; Henri Vinet, secrétaire-financier et agent d'affaires, ainsi que des autres officiers du syndicat.

M. Emile Petit, président fondateur, devait être présent, mais il en fut empêché pour des raisons majeures comme il l'a expliqué dans un télégramme envoyé à M. Hogue.

Les invités d'honneur

Outre ceux déjà mentionnés on remarquait à la table d'honneur: M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général des syndicats catholiques; MM. Gordon Heitshu, représentant l'hon. Edgar Rochette, ministre provincial du Travail; Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C.; Alphonse Saint-Charles, président du syndicat des relieurs et vice-président du secrétariat des syndicats catholiques; Osias Filion, président de la Fédération des métiers du bâtiment; Laurent Hirbour, président de l'Association des marchands détaillants, section des plombiers; G. Sainte-Marie, examinateur technicien des mécaniciens en tuyauterie de la province; A. Gosselin, président du Conseil de construction des syndicats catholiques; J.-W. Jetté, conseiller municipal et président honoraire à vie de l'Association des maîtres-plombiers; Georges-Aimé Gagnon, conseiller municipal et président du Conseil central des syndicats catholiques, et A. Pelletier, vice-président honoraire du syndicat.

Les orateurs furent MM. Hugue, Heitshu, Jetté, Sainte-Marie, Alfred Charpentier, Pelletier et l'abbé Bertrand qui a tiré les conclusions de cette magnifique fête ouvrière.

M. Charpentier

"Les fondateurs du Syndicat des plombiers de Montréal, souligna M. Charpentier, comptent parmi les fondateurs du syndicalisme catholique dans la métropole. Les Petit, les Vinet, les Durand, les Hogue furent parmi les pionniers du Cercle d'Etude Léon XIII, de Montréal, d'où est sorti le Syndicat des plombiers.

"Peu de syndicats, dont l'origine remonte au début du syndicalisme catholique, à Montréal, ont coûté autant de sacrifices, de labeurs, d'abnégation, et à la fois, autant de force de conviction et de courage dans l'idéal poursuivi! Idéal patriotique, idéal moral!

"Idéal patriotique dans leur fierté nationale, dans leur ambition d'enlever à la tutelle américaine le soin des intérêts de leur métier, la direction, l'orientation de leur vie professionnelle.

"Idéal moral dans leur ardent désir d'arracher leurs confrères de métier à l'influence nocive de la neutralité religieuse et de l'esprit anticlérical dont était particulièrement marquée l'union internationale des plombiers.

"Combattre l'erreur et enseigner la vérité était la mission première des fondateurs et pionniers du Syndicat des plombiers de Montréal. Aussi s'y étaient-ils bien préparés par l'étude aux réunions du Cercle Léon XIII.

"S'ils eurent de dignes successeurs certains autres le furent moins et le syndicat connut par conséquent des heures de grande adversité, douloureuses pour ses membres fidèles; mais le syndicat a toujours survécu à ses fortes épreuves.

"Les vingt-cinq années du Syndicat des plombiers furent cependant marquées d'activités fécondes pour le bénéfice des intérêts matériels et sociaux de leurs membres dont profita même toute la profession de la plomberie.

Succès obtenus

"Ses succès auprès de la Législature dans l'intérêt de la profession sont connus de tous. Quel bien considérable le Syndicat des plombiers n'a-t-il pas rendu encore à tous les membres de la profession, en ayant contribué avec tout le mouvement syndical national à l'obtention de la loi des conventions collectives de travail; et encore en ayant amené l'union rivale, qui s'était opposée à cette loi, à gagner une convention collective conjointe. Evénement qui a introduit dans le métier de la plomberie un régime d'ordre jamais connu auparavant.

"Tout le mouvement syndical national s'associe d'esprit à la célébration du 25e anniversaire de fondation du Syndicat des Plombiers de Montréal.

"Tout le mouvement syndical national lui souhaite de continuer à progresser avec l'allure nouvelle si prometteuse de ces derniers temps afin qu'il réalise pleinement l'idéal de ses fondateurs qui est celui de tout vrai patriote, de tout valeureux chrétien."

L'abbé Bertrand

"Dans toute entreprise, dans toute industrie, patrons et ouvriers poursuivent un but commun: servir le prochain, le public, la clientèle et, par ce moyen, gagner honorablement leur vie, déclare l'abbé Bertrand. Les patrons se rendent utiles au prochain par les fonds qu'ils mettent dans l'entreprise, la direction qu'ils donnent aux travaux, les responsabilités qu'ils assument. Les ouvriers se rendent utiles par leur travail compétent et consciencieux. Sans ces services rendus au prochain, les patrons et les ouvriers ne peuvent s'attendre à gagner longtemps leur vie dans leur industrie. Tout profiteur inutile, malhonnête, est l'ennemi de l'entreprise elle-même.

"Comment amener patrons et ouvriers à comprendre leurs tâches respectives, à les accomplir entièrement, scrupuleusement, afin d'assurer le progrès de l'entreprise et, par là-même, de permettre aux uns et aux autres de gagner honorablement leur vie? C'est en les rapprochant d'abord, puis en établissant entre eux de bons rapports par l'étude de leurs problèmes réciproques et de ceux de l'industrie, par l'entente sur les salaires et les heures et autres conditions de travail, le tout en tenant compte des besoins des travailleurs de la situation de l'entreprise, de ce que le public peut raisonnablement payer pour les services rendus.

"C'est à cette collaboration intelligente que travaillent depuis 25 ans les plombiers de notre vaillant syndicat et les patrons clairvoyants qui leur donnent leur appui. Ni l'incompréhension des uns, ni l'hostilité des autres, ni les trahisons des lâcheurs et des cupides n'ont désarmé leur courage ni affaibli leur foi dans le succès de leur cause.

"En ce 25e anniversaire de la fondation de leur vaillant syndicat, ils méritent l'admiration de tous les syndiqués de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada."

Nous donnons ici le message qu'adresse M. Henri Vinet, agent d'affaires du Syndicat des plombiers. Ce message était inclus dans le magnifique programme-souvenir préparé pour la circonstance.

M. HENRI VINET

A l'occasion de la célébration du 25e anniversaire de la fondation du Syndicat national des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage et de la clôture de la première série de cours de chauffage, il convient de signaler à l'attention de tous le magnifique travail que le Syndicat a fait pour assurer à ses membres une compétence si recherchée à notre époque. Il convient encore de signaler le si bel accueil que le Syndicat a fait au Manuel pratique de chauffage, tome I, de M. Gaston Ste-Marie, technicien et membre du Bureau des examinateurs des mécaniciens en tuyauterie de la province.

Notre Syndicat a surtout, au cours de l'année, fortement encouragé une plus grande compétence et chez tous ses membres, aussi les cours pratiques que M. Albert Durand donna et avec une si remarquable technique, ont-ils été suivis avec grand intérêt. Je dois aussi dire que le Manuel de M. Ste-Marie fut d'une grande utilité aux membres du Syndicat, élèves assidus de M. Durand, et les succès considérables des élèves sont là comme un bel hommage pour MM. Durand et Ste-Marie qui, tous deux, ont fait oeuvre utile qui ajoute encore à notre profession.

C'est avec un vif plaisir que je me fais l'interprète des membres du Syndicat pour féliciter et remercier M. Albert Durand, digne président de notre Syndicat, d'avoir pris une si heureuse initiative et qui n'a pas craint les sacrifices de soirées pour se rendre utile à des ouvriers désireux d'augmenter leur bagage de connaissances techniques et pratiques et devenir ainsi des compétences tant appréciées par les patrons.

Ce que M. Durand a fait par ses cours et ce que nos membres ont aussi accompli, en consacrant des soirées à l'étude, mais tout cela est à la gloire de notre Syndicat national des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage.

Le Travail et la Vie Syndicale

Organe mensuel officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada

Directeur :
Alphonse Bégin, L.L.L.; L.S.C.
Chef de la publicité.

Chef de la Rédaction:
J.-E.-A Pin

Collaborateurs:
Alfred Charpentier: président de la C.T.C.C.
Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C.
L'abbé Jean Bertrand, aumônier général de la C.T.C.C.
L'abbé Lucien Valois, assist.-aumônier

Questions économiques:
F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire général de l'Actualité Economique

Revue des journaux et périodiques:
L'abbé Lambert Bovy, D.Th.

Administrateur:
Yvon Meunier, L.S.C.

Aviseur légal :
Maurice Julien, avocat.

Rédaction et administration:
1231 est, de Montigny — Tél.: FA. 3694

Abonnement:
Un an . . . 0.60, le numéro 5 sous

Publié par le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal et imprimé par l'"Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL

IMPRIMÉ PAR LES ALLIÉS SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX MONTRÉAL CAN.

Les activités de nos Syndicats

par J.-E.-A. PIN

Ouvriers appartenant aux syndicats catholiques, avons-nous sérieusement songé à la nécessité qu'il y a d'avoir un plus grand nombre de meneurs, de chefs de compétence reconnue?

Pour jouer notre rôle de syndiqués catholiques dans la classe laborieuse de notre province, nous devons être des hommes et non des esclaves, des meneurs et non des serviteurs, des compétences professionnelles et non des médiocres, des chefs possédant bien la doctrine qui nous guide et qui assure la paix industrielle et sociale.

Soyons des meneurs comme il faut, c'est-à-dire, des hommes qui savent que la compétence conduit au succès et vers les sommets.

Imposons-nous à nos frères du travail par notre formation syndicale, par notre formation sociale, par notre formation professionnelle. Entraînons-les vers nos syndicats, soutenons leur enthousiasme et leur courage, inculquons-leur cette fierté nationale nécessaire pour bien comprendre notre rôle et ses responsabilités.

C'est contre nature que les destinées des ouvriers de la province de Québec soient entre les mains d'étrangers n'ayant ni notre langue, ni notre foi; c'est antinational que les ouvriers canadiens-français soient les esclaves de gens venus de l'étranger avec leur mentalité dominatrice, avec leurs doctrines ouvrières toujours en conflit avec nos intérêts comme individus et comme peuple.

Si, bien honnêtement, nous constatons que la compétence nous manque, ne nous décourageons pas, car cela s'acquiert avec du courage, de l'étude et de l'intelligence. L'intelligence, nous en avons, mais nous l'avons laissée là inactive à cause de notre paresse et par notre manque de courage.

Allons au cercle d'études, étudions, renseignons-nous, devenons des hommes nouveaux devant les besoins nouveaux, et notre mouvement syndical reprendra sa course vigoureuse pour "gravir la montée du succès".

Face à l'avenir qui appartient aux énergiques, aux courageux et aux compétents! A la vie, à la mort pour nos syndicats!

Nos correspondants

Nous prions nos correspondants de prendre bonne note des renseignements qui suivent et ce, afin d'éviter les erreurs, la critique toujours nuisible: 1.—Si votre copie est à la machine, il est absolument nécessaire qu'il y ait deux espaces entre les lignes; 2.—Autant que possible éviter les longueurs et tenir compte qu'il y a d'autres syndicats qui voudraient un espace dans cette page; 3.—Si la copie est faite à la plume, éviter les ratures trop nombreuses et écrire lisiblement; 4.—Pour éviter tout retard dans la publication, adressez les communiqués comme suit: *Le Chef de la Rédaction, Le Travail et la Vie Syndicale,* 1231 rue de Montigny est, Montréal; 5.—Mettre le nombre de timbres nécessaires sur les lettres qu'on nous envoie.

Augmentation de salaires

Tous les employés de l'industrie du bois de la région pour la Compagnie Price, sont sans doute au courant que le Conseil régional du Travail à Québec a décrété deux augmentations de salaire, soient .02 l'heure le 25 mai et .03 l'heure le 23 juin, ce qui représente un total de .05 l'heure, soit .50 par jour.

Nous ne doutons pas que tous les membres des Syndicats catholiques de Rimouski, Priceville et Matane sauront apprécier l'avantage pécuniaire que leur Syndicat vient d'obtenir en leur faveur. Tous montreront à leur organisation professionnelle leur gratitude en étant fidèles à leur organisation, le tout par leur présence aux assemblées et le paiement de leur cotisation.

* * *

Il semble, pour ne pas dire plus, que des employeurs, en plus grand nombre qu'on le soupçonne généralement, obéissent à un mot d'ordre venu on ne sait d'où et qui tendent tous les efforts pour amoindrir les syndicats et les rendre odieux aux ouvriers. Ils leur suscitent toutes sortes de tracas, d'embûches et refusent de recevoir leurs représentants pour négocier des ententes. Les ouvriers sont les premiers à regretter ces activités patronales et la contre-partie s'organise.

* * *

Les ouvriers de Luceville

Les membres du Syndicat catholique de l'industrie du bois de Priceville assistaient récemment à une magnifique assemblée générale et MM. Louis Longchamp, sec.-correspondant du Syndicat de Rimouski, et F.-X. Legaré, agent d'affaires des syndicats, avaient aussi le plaisir d'assister à cette assemblée. Ce dernier a donné aux membres un exposé complet des démarches occasionnées en vue d'une augmentation de salaire et a aussi annoncé la fondation probable et prochaine d'une fédération de l'industrie du bois. Les membres présents ont montré à leur agent d'affaires leur reconnaissance au-dessus de tout éloge. Plusieurs autres questions d'intérêt général ou particulier ont été discutées à cette réunion avec la seule ambition de donner toujours à l'employé ce dont il a droit sans toutefois oublier les devoirs envers l'employeur.

Dans Matane

Le comité exécutif du nouveau Syndicat catholique de Matane a siégé récemment. Le principal travail de ce comité était la rédaction d'une constitution conforme à la loi des Syndicats professionnels, laquelle constitution sera envoyée à l'hon. Secrétaire de la province pour obtenir l'incorporation de leur syndicat.

L'agent d'affaires présent à cette assemblée fut assailli de questions de tous genres auxquelles il s'est efforcé de répondre dans l'intérêt général.

Le syndicat de Matane sera à n'en pas douter un des plus florissants Syndicats catholiques de la province de Québec.

Les tailleurs de pierre

Au cours de l'assemblée général des membres du Syndicat des tailleurs de pierre et granit, il fut procédé à l'élection des officiers avec le résultat suivant: président, Henri Miglioz-zi; vice-président, Lucien Lafond; secrétaire, Armand Infante; sentinelle, E. Lemay.

Officiers et membres travaillent avec entrain à promouvoir les meilleurs intérêts des membres et du syndicat.

* * *

Avec le syndicat catholique l'union la plus parfaite se fait entre travailleurs;avec le syndicat catholique, les bonnes relations avec le patronat sont durables; avec le syndicat catholique les cotisations mensuelles des membres restent entières dans la province; avec le syndicat catholique, les ouvriers du Québec ne subissent aucune influence de l'extérieur.

* * *

Convention collective

Le 27 juin dernier, le Syndicat catholique de la Tricoterie Somerset de Plessisville a signé avec la Tricoterie Somerset une convention collective.

M. Patrick Kelly, président, et M. Gustave Grenier, secrétaire, signaient au nom de la compagnie. M. Constant Lemire, président du Syndicat, et Mlle Colette Pelletier, secrétaire, au nom du syndicat.

Le Conseil régional du travail a approuvé la nouvelle échelle de salaire à la séance du 29 juin dernier.

Congrès des barbiers

Le congrès annuel de la Fédération Nationale des Barbiers-Coiffeurs de la province de Québec aura lieu les 22 et 23 août, à St-Hyacinthe, sous la présidence de M. P.-E. Cabana.

Pour la si progressive cité de St-Hyacinthe, ce congrès suscite un bel intérêt, car il attirera de nombreux délégués accourus de tous les centres de la province, soit: Montréal, Québec, Hull région du Lac St-Jean, Trois-Rivières, Valleyfield, St-Jean, Sherbrooke, Joliette.

Les barbiers, patrons et employés, ont uni leurs efforts en vue de la réception des délégués qui assisteront à ce congrès et rien n'a été épargné pour que cette réception soit la plus cordiale, tant de la part des autorités religieuses, civiles, que de la population.

Le dimanche midi, un banquet d'ouverture du congrès sera servi à l'hôtel Ottawa, et réunira quelques centaines de convives. Il y aura discours par S. Exc. Mgr Douville, évêque de St-Hyacinthe, de M. P.-E. Cabana président de la fédération, et de quelques autres invités d'honneur. MM. Ed. Bernard, président des patrons barbiers, et Roland St-Georges, président des employés barbiers, présideront le banquet.

Ce congrès annuel est considédé comme l'un des plus importants encore tenu par la fédération.

M. Petit élu président

Le Conseil général des syndicats catholiques de Québec s'est choisi un nouveau président dans la personne de M. Henri Petit, président du Syndicat des imprimeurs et relieurs et secrétaire de la Fédération des cercles d'études. M. Petit remplace M. Gérard Picard, qui occupait ce poste depuis plusieurs termes.

Le nouveau président est un apôtre des cercles d'études et s'est aussi occupé activement d'organisation syndicale catholique.

M. Robert-C. Dupuis, directeur de la section des tailleurs de cuir de l'Union protectrice de Québec, a été élu vice-président.

M. Dupuis remplace M. Alp. Roberge, choisi comme organisateur du Conseil général.

Dans l'aluminium

La Fédération nationale des syndicats d'employés de l'industrie de l'aluminium a tenu une réunion et adopté plusieurs résolutions importantes, dont les principales sont les suivantes:

1—demande d'une cuve de moins par cuviste (potman) dans toutes les usines d'aluminium;

2—exemption de l'impôt sur le revenu pour le travail supplémentaire et le boni de vie chère;

3—déclaration de principes sur le droit de propriété et l'étatisation des entreprises.

L'assemblée a été présidée par M. Jos. Collins, président. On remarquait en plus des repré-

(Suite à la page 12)

I. NANTEL
BOIS DE SCIAGE — MASONITE, TEN TEST, BEAVER BOARD
Coin Papineau et De Montigny
Téléphone : CH. 1300
Montréal

Compagnie Acton Shoe Ltée
Alfred LAMBERT Inc., distributeur
CHAUSSURES DE TOUS GENRES
26, rue Notre-Dame ouest, Montréal

Tél. : FR. 0117
HOTEL LAFAYETTE
A.-H. PATENAUDE, prop.
Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

206, rue Du Pont Tél. : 4-4641
LA CIE F. X. DROLET QUEBEC
FABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE REPARATION MECANIQUE
Spécialités : Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

MINISTERE DU TRAVAIL
DE LA
PROVINCE DE QUEBEC

Salaires et Conditions de Travail
Loi de la convention collective
Loi du salaire minimum
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement
Service de conciliation et d'arbitrage
Loi du repos hebdomadaire.

Sécurité
Loi des établissements industriels et commerciaux
Loi des édifices publics
Loi des paratonnerres
Loi des mécaniciens de machines fixes
Loi des appareils sous pression
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

Prévoyance sociale
Loi des accidents du travail
Service de placement provincial
Loi des pensions aux aveugles de Québec
Loi de l'assistance aux nécessiteuses.

Honorable Edgar ROCHETTE, C.R., Ministre
Gérard TREMBLAY, Sous-ministre
J. O'Connell MAHER, Directeur des Services.

Les Aumoniers de nos Syndicats Catholiques et Nationaux

Nous entendons souvent, chez nos adversaires, une critique acerbe contre nous, parce que nous avons le bonheur de posséder le prêtre parmi nous.

"Qu'avons-nous besoin, disent-ils, de ces prêtres aumôniers dans nos syndicats? Depuis quand sommes-nous obligés de recourir à leurs services? Que connaissent-ils de nos besoins? Qu'ils se mêlent de leur ministère, ça vaudra beaucoup mieux! Partout où le clergé se mêle de nos questions ouvrières c'est au détriment de la classe des travailleurs."

Nous ne pouvons trouver une accusation plus injuste et une injure plus grossière que celle-là. Pour parler ainsi, il faut très peu connaître l'histoire de notre pays et la part intense et le rôle désintéressé que notre clergé y a joués. Toujours, depuis le commencement de la colonie jusqu'à nos jours, nous avons vu les prêtres s'intéresser au sort de notre population.

Quand les armées françaises et tous les chefs d'administration civile furent contraints de quitter les 60,000 colons français sur les bords du Saint-Laurent, les prêtres furent à peu près seuls à partager les difficultés et les misères de ces colons qui se cramponnèrent au sol canadien, leur nouvelle et unique patrie.

La Providence conserva à nos ancêtres ces conseillers sur lesquels ils pouvaient compter pour les encourager, les diriger et les protéger au besoin. Nous avons vu les prêtres se faire maîtres d'école ou professeurs privés, dans leur presbytère, pour les jeunes gens capables de poursuivre des études plus approfondies. Nous les avons vus se faire arbitres entre leurs ouailles pour maintenir la paix et la charité fraternelle, participer à toutes les activités de la colonie naissante, non pour dominer, mais simplement pour rendre service.

Plus récemment, le prêtre colonisateur n'est-il pas l'âme animatrice et dirigeante des régions de colonisation se faisant défricheurs, agronomes, intermédiaires et avocats des colons en toutes circonstances. Pourquoi? Encore pour rendre service.

Les Syndicats catholiques ont donc eu raison de recourir, avec confiance, au service des prêtres pour les aider dans la tâche si difficile de l'organisation ouvrière. D'ailleurs d'où viennent-ils ces aumôniers, sinon de la classe ouvrière? Ce sont presque tous des fils de cultivateur ou d'ouvrier. Comme nous, ils ont vécu cette vie de privations et de labeur. De plus, cette expérience pratique qu'ils ont acquise au sein de leurs familles est complétée par des études approfondies de toutes nos questions sociales.

Nous, des Syndicats catholiques, qui avons été en contact journalier avec ces conseillers qui se donnent tout entiers au service de la classe ouvrière, nous nous sommes rendu compte des immenses services qu'ils ont donnés, non seulement à nos Syndicats, mais à toute la population ouvrière. Si l'opinion publique s'est éveillée aux grands problèmes qui nous préoccupent, si elle est devenue sympathique aux revendications ouvrières, nous le devons en grande partie, à l'intervention de ces prêtres aumôniers. Ils ont appuyé notre cause de toute l'autorité, que leur confèrent leur connaissance de la justice sociale, leur sincérité et leur impartialité. Fait curieux à constater, ce sont des catholiques qui crient le plus fort à ce sujet. Il est vrai qu'ils sont bien soutenus par des gens intéressés à ce qu'il en soit ainsi.

Souhaitons que le travail que nous accomplissons avec nos aumôniers finisse par éveiller la conscience de ces catholiques; que ceux-ci reconnaissent de quel côté sont leurs véritables défenseurs. Souhaitons aussi que ces catholiques ne se fassent pas les complices inconscients d'une propagande qui conduira notre classe ouvrière vers le désordre, vers un lendemain terrible.

Nous, des Syndicats catholiques, sommes fiers d'avoir ces conseillers parmi nous et jamais nous n'avons eu à nous en repentir. Nous avançons avec beaucoup plus de sûreté au point de vue moral et social, car toujours avant d'aborder une question elle est étudiée à son mérite: c'est une garantie du sérieux de notre mouvement et de la stabilité de ce que nous construisons. Peut-être trouve-t-on que dans certains milieux nous faisons peu de propagande, que nous négligeons les industries de guerre et que nos effectifs baissent continuellement. Les Syndicats catholiques sont aussi intéressés que toute autre union aux industries de guerre, mais ils ne perdent pas de vue les industries qui demeureront après la guerre. Le travail est peut-être plus lent mais il est plus sûr. Nous préférons donner une base solide à ce que nous avons et à ce que nous construisons plutôt que d'exploiter, par la surenchère syndicale, les sentiments de la classe ouvrière. Nous préférons surtout, comme par le passé d'ailleurs, travailler à doter notre province de Québec, au bénéfice des travailleurs, d'institutions durables et de lois ouvrières qui seront le plus sûr garant de paix sociale, d'ordre et de justice pour la période d'évolution qui suivra la guerre.

Quand tous les Canadiens, de toutes nationalités, et surtout les Canadiens français, auront compris que leurs intérêts sont intimement liés aux nôtres, la cause ouvrière dans cette province aura réalisé un progrès véritable; notre population ouvrière qui peine, souffre et a tant besoin d'unité aura trouvé la direction qui lui faut.

Quant à nous, des Syndicats catholiques, nous avons lutté et nous lutterons encore jusqu'à la victoire finale. D'ailleurs quelle que soit l'opinion de certains pessimistes, notre cause prospère de plus en plus et chaque jour nous avons l'espoir que dans un avenir rapproché nous dépasserons de beaucoup l'effectif de nos adversaires.

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada avec ses 48,000 membres, n'est pas en faiblesse et il est intéressant de noter que cet effectif demeurera même après la guerre et continuera d'augmenter.

E.-A. LACAIRE, propagandiste du Secrétariat des Syndicats catholiques de Montréal, Inc.

(Suite de la page 11)

sentants de Shawinigan, d'Arvida, de La Tuque et de Beauharnois: MM. Gérard Dallaire, vice-président; Hervé Pelletier, sec.-trésorier; C.-E. Tremblay, Réal Chartrand, Irénée Thivierge, C. Duquette, H. Thibault et René Harmegnies.

La Fédération a décidé de réclamer auprès de l'Aluminum Company of Canada que tous les cuvistes (potmen) aient une cuve de moins à surveiller, quel que soit le modèle de cuve, afin de régler le problème des absences et d'encourager les cuvistes à garder leur emploi. Cette requête sera également transmise au ministre du Travail, à Ottawa.

De plus, avec l'appui de la C. T.C.C., la Fédération a décidé de faire de nouvelles démarches auprès des autorités fédérales pour obtenir que le temps supplémentaire et le boni de vie chère soient exemptés de l'impôt sur le revenu. La Fédération considère que ce serait là un moyen sûr de stimuler la production et d'influencer favorablement le moral des ouvriers.

Quant à la résolution au sujet du droit de propriété, elle est basée sur les principes reconnus par l'encyclique *Quadragesimo Anno*.

Un contrat de travail

Un contrat collectif de travail a été conclu et signé entre la maison Maranda & Labrecque et le Syndicat national catholique des apprêteurs et teinturiers en fourrure de Québec.

Le contrat a été signé, au nom de la compagnie, par M. le commandeur Adjutor Maranda, et au nom du Syndicat, par le président et le secrétaire, MM. J.-A. Guilmette et L. Robitaille.

Les deux parties se sont déclarées complètement satisfaites des négociations et du contrat. Ce contrat a été signé pour une année.

Une union rivale a tenté de se faire reconnaître par la compagnie mais sans succès. Ce que voyant, ladite union rivale a déclaré une grève partielle. La grève fut un nouveau coup de massue sur la tête des instigateurs et propagandistes rivaux. Devant un tel fiasco, tous les ouvriers et ouvrières de l'établissement signèrent une requête demandant aux syndicats catholiques de fonder un syndicat des apprêteurs et teinturiers en fourrure.

Le nouveau syndicat est entré en négociations avec la direction de la maison Maranda & Labrecque et des augmentations substantielles de salaires allant jusqu'à 15 sous, plus un boni de vie chère ont été acceptées de part et d'autre. Le contrat fut préparé, le syndicat a procédé à son incorporation et a signé le contrat. Le syndicat se plaît à reconnaître que le président de la maison Maranda & Labrecque, M. le commandeur Adjutor Maranda, a fait confiance au syndicat et s'est montré très généreux au cours des négociations.

GASTON GIBEAULT
AVOCAT
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél. 60 3 rue Préfontaine

Pharmacie PINSONNAULT
1390 Ontario Est, coin Plessis
MONTREAL
Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

MANUEL DE L'INVENTEUR 10¢ écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 STE CATHERINE EST MONTREAL

Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constituants de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL, Ministre
ARTHUR MacNAMARA, Sous-ministre